



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

OCCITANIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R76-2019-142

PUBLIÉ LE 29 SEPTEMBRE 2019

Sommaire

Préfecture de la région Occitanie

R76-2019-09-26-009 - Arrêté de délégation de signature du SGAR Occitanie en date du 26 septembre 2019 (7 pages)

Page 3

Préfecture de la région Occitanie

R76-2019-09-26-009

Arrêté de délégation de signature du SGAR Occitanie en
date du 26 septembre 2019



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Secrétariat général pour les affaires régionales
Pôle modernisation, mutualisation et moyens

Arrêté portant délégation de signature à M. Nicolas Hesse, secrétaire général pour les affaires régionales, et aux agents du SGAR

Le préfet de la région Occitanie,
préfet de la Haute-Garonne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
Vu la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son Art. 21-1 ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
Vu le décret en conseil des ministres du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Étienne Guyot, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;
Vu l'arrêté du Premier ministre du 7 mai 2019 portant nomination de M. Nicolas Hesse, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Occitanie ;
Vu l'arrêté du Premier ministre du 4 avril 2018 portant nomination de M. Marc Zarrouati, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales, chargé du pôle « politiques publiques » ;
Vu l'arrêté du Premier ministre du 26 septembre 2019 portant nomination de M. Laurent Gandra-Moreno, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales, chargé du pôle « moyens, modernisation, mutualisation » ;
Vu l'arrêté interministériel du 13 janvier 2016 portant nomination de Mme Marie-Élisabeth Borredon, déléguée régionale à la recherche et à la technologie de la région Occitanie ;
Vu l'arrêté interministériel du 1^{er} février 2016 portant nomination de Mme Catherine Hugonet, directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité de la région Occitanie ;
Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2016 portant organisation du secrétariat général pour les affaires régionales ;
Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

Arrête :

SECTION I COMPÉTENCE D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Art. 1^{er}. – Délégation est donnée à M. Nicolas Hesse, secrétaire général pour les affaires régionales, à l'effet de signer les actes d'administration générale relevant des missions du SGAR, à l'exclusion des déférés devant les juridictions administratives.

Art. 2. – En cas d’absence ou d’empêchement de M. Nicolas Hesse, la délégation donnée à l’article 1^{er} est exercée dans les mêmes conditions par M. Marc Zarrouati, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales chargé du pôle politiques publiques et par M. Laurent Gandra-Moreno, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales chargé du pôle moyens, modernisation, mutualisation.

Art. 3. – Délégation est donnée à M. Marc Zarrouati, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales chargé du pôle politiques publiques, à l’effet de signer les actes d’administration générale pris dans le cadre des attributions suivantes, à l’exclusion des déférés et des mémoires en défense devant les juridictions administratives :

- Affaires européennes et internationales ;
- Appui aux territoires ;
- Connaissance du territoire ;
- Contrôle des fonds européens ;
- Culture, sport, éducation ;
- Développement durable des territoires ;
- Développement économique, industrie, innovation, compétitivité ;
- Égalité entre les hommes et les femmes ;
- Emploi, cohésion sociale, politique de la ville ;
- Numérique ;
- Recherche, technologie.

Art. 4. – Délégation est donnée à M. Laurent Gandra-Moreno, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales chargé du pôle moyens, modernisation, mutualisation, à l’effet de signer les actes d’administration générale pris dans le cadre des attributions suivantes, à l’exclusion des déférés et des mémoires en défense devant les juridictions administratives :

- Achats ;
- Budgets et finances ;
- Coordination et administration générale ;
- Égalité entre les hommes et les femmes ;
- Immobilier ;
- Ressources humaines ;
- Section régionale interministérielle d’action sociale ;
- Simplification et modernisation de l’action publique.

Art. 5. – Délégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions respectives à l’effet de signer les correspondances courantes relevant de leurs attributions, à l’exclusion de celles portant décision, à :

PÔLE POLITIQUES PUBLIQUES

Missions thématiques

- Mme Claude Arderighi et Mme Delphine Bèze, cadres d’appui de la mission « développement économique, industrie, innovation, compétitivité » ;
- Mme Hélène Delmotte, chargée de la mission « Aménagement, développement durable et agriculture », M. Valentin Anne, M. Michel Croste et M. Frédéric Lasnier-Lachaise, cadre d’appui ;
- M. Benoît Lemozit, chargé de mission « mobilités et infrastructures numériques » et Monsieur Frédéric Lasnier-Lachaise, cadre d’appui ;
- Mme Laure Pagès, chargée de la mission « culture, sport, éducation » ;
- Mme Nathalie Gadéa, chargée de la mission « emploi, cohésion sociale, politique de la ville », Mme Pascale Jové et Mme Évelyne Cavet, cadres d’appui ;
- Mme Marie-Élisabeth Borredon, chargée de la mission « enseignement supérieur, recherche » ;
- M. Philippe Mathonnet, chargé de mission « numérique » ;

Mission territoires

- M. Eric Histace, chargé de la mission « cohésion des territoires » ;
- M. Julien Riou, chef de la mission « connaissance du territoire » ;
- M. Fabien Pichon, chargé de la mission « affaires européennes et internationales » ;
- Mme Marie-Hélène Aymard, responsable de la cellule « appui aux territoires ».

PÔLE MODERNISATION, MUTUALISATION ET MOYENS

Coordination et administration générale

- M. Pascal Soleil, directeur de la coordination et des affaires générales et M. Romain Moulet, chef du bureau des affaires générales ;

Plates-formes régionales

- Mme Magalie Morlat-Martos, directrice de la plate-forme régionale achats et Mme Marie Faucher ;
- M. Rodney Sabourdy, directeur de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines et, en son absence, M. Olivier Dulac et Mme Clémence Wegscheider ;
- Mme Kristina Spanek, chargée de mission, chef de la plate-forme régionale immobilière ;
- M. Jean-Luc Vettoretti, chef de la plate-forme régionale budgets et finances, et Mme Laura Gary ;

Mission simplification et modernisation de l'action publique

- Mme Sarah Netter, chargée de mission.

Art. 6. – Délégation est donnée à Mme Marie-Élisabeth Borredon, déléguée régionale à la recherche et à la technologie, à l'effet de signer les actes relevant de l'exercice de ses fonctions, à l'exclusion des décisions attributives de subventions, des actes relatifs au contentieux administratif, des correspondances et décisions administratives adressées aux ministres et secrétaires d'État, aux parlementaires en exercice, aux préfets de département, aux présidents des assemblées régionales et départementales et aux maires des communes chefs lieux de département.

En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Marie-Élisabeth Borredon, la délégation prévue au présent article est exercée par Mme Marianne Peyrot, déléguée régionale à la recherche et à la technologie adjointe et M. Christian Périgaud, délégué régional à la recherche et à la technologie adjoint.

Art. 7. – Délégation est donnée à M^{me} Catherine Hugonet, directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité, à l'effet de signer les actes relevant de l'exercice de ses fonctions, à l'exclusion des actes relatifs au contentieux administratif, des correspondances et décisions administratives adressées aux ministres et secrétaires d'État, aux parlementaires en exercice, aux préfets de département, aux présidents des assemblées régionales et départementales et aux maires des communes chefs lieux de département.

SECTION II

COMPÉTENCES DE RESPONSABLE DE BOP ET D'UNITÉ OPÉRATIONNELLE, D'ORDONNATEUR SECONDAIRE DÉLÉGUÉ ET DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Art. 8. – Délégation est donnée à M. Nicolas Hesse, secrétaire général pour les affaires régionales, en qualité de responsable de budgets opérationnels de programme et de responsable d'unités opérationnelles, à l'effet de signer les actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes imputées sur les BOP suivants :

BOP interrégional

- 0112-DIR5 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » ;

BOP régionaux

- 0104-DR31 « Intégration et accès à la nationalité française » ;
- 0112-DR31 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » ;
- 0172-DR38 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » ;
- 0162-DR31 « Interventions territoriales de l'État – PITE Littoral » ;
- 0303-DR31 « Immigration et asile » ;
- 0333 MPLR « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » ;
- 0348-DP31 « Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants » ;
- 0723-DR31 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » ;

BOP centraux

- 0119-C001 « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements » ;
 - 0119-C002 « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements » (dotation générale de décentralisation et concours particuliers) ;
 - 0119-C003 « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements » (dotation de soutien à l'investissement local, métropoles) ;
 - 0137-CDGC « Égalité entre les hommes et les femmes » ;
 - 0148-DAFP « Fonction publique » ;
- Délégation est également donnée à M. Nicolas Hesse, à l'effet de signer les décisions de création, d'affectation, de retrait et de clôture des tranches fonctionnelles, sur le centre financier 0148-DAFP-DS31 - activité 014801020401 « restauration » de l'action 02 « action sociale interministérielle » sous-action 05 « restauration » du programme 148 « Fonction Publique ».
- 0159-ESS1 « Expertise, information géographique et météorologie (économie sociale et solidaire) ;
 - 0209-CSOL « Solidarité à l'égard des pays en développement » ;
 - 0349-CDBU « Fonds pour la transformation de l'action publique ».

Art. 9. – Dans le cadre de l'exécution du budget de fonctionnement du BOP 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées », délégation est donnée à M. Nicolas Hesse à l'effet d'engager et de liquider les dépenses effectuées au moyen d'une carte d'achats.

Art. 10. – Délégation est donnée à M. Nicolas Hesse à l'effet de signer :

- les actes de dépenses imputés sur l'UO 0307-DR31-DMUT « Assistance technique – Fonds structurels » ;
- les paiements imputés sur le compte budgétaire « Fonds européens hors budget de l'État » n° 4641000000, centre financier L034 pour l'ancienne-région Languedoc-Roussillon et centre financier L031 pour l'ancienne région Midi-Pyrénées.

–

Art. 11. – Délégation est donnée à M. Nicolas Hesse à l'effet de signer les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics relevant de l'exercice des missions du SGAR.

Art. 12. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas Hesse, la délégation donnée aux articles 8 à 11 est exercée dans les mêmes conditions par M. Marc Zarrouati, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales chargé du pôle politiques publiques, et par M. Laurent Gandra-Moreno, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales chargé du pôle moyens, modernisation, mutualisation.

Art. 13. – Délégation est donnée à M. Marc Zarrouati, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales chargé du pôle politiques publiques, à l'effet de signer :

- les actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes imputées sur les budgets opérationnels de programmes suivants :
0112-DR5 et 0112-DR31 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » (BOP interrégional et BOP régional) ;
0162-DR31 « Interventions territoriales de l'État – PITE Littoral » ;
0119-C001 « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements » ;
0119-C003 « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements » (dotation de soutien à l'investissement local, métropoles) ;
0209-CSOL « Solidarité à l'égard des pays en développement » ;
- les actes de dépenses imputés sur l'UO 0307-DR31-DMUT « Assistance technique - Fonds structurels » ;
- les paiements imputés sur le compte budgétaire « Fonds européens hors budget de l'État » n° 464100000, centre financier L034 pour l'ancienne-région Languedoc-Roussillon et centre financier L031 pour l'ancienne région Midi-Pyrénées ;
- les dépenses effectuées au moyen d'une carte d'achats sur le BOP 333 ;
- les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics relevant de l'exercice des missions du pôle politiques publiques.

Art. 14. – Délégation est donnée à M. Laurent Gandra-Moreno, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales chargé du pôle moyens, modernisation, mutualisation, à l'effet de signer :

- les actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes imputées sur les budgets opérationnels de programmes suivants :
0104-DR31 « Intégration et accès à la nationalité française » ;
0172-DR38 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » ;
0303-DR31 « Immigration et asile » ;
0333-MPLR « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » ;
0348-DP31 « Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants » ;
0723-DR31 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » ;
0119-C002 « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements » (dotation générale de décentralisation et concours particuliers) ;
0137-CDGC « Égalité entre les hommes et les femmes » ;
0148-DAFP « Fonction publique » ;
Délégation est également donnée à M. Laurent Gandra-Moreno, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales chargé du pôle modernisation, mutualisation et moyens, à l'effet de signer les décisions de création, d'affectation, de retrait et de clôture des tranches fonctionnelles, sur le centre financier 0148-DAFP-DS31 - activité 014801020401 « restauration » de l'action 02 « action sociale interministérielle » sous-action 05 « restauration » du programme 148 « Fonction Publique ».
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent Gandra-Moreno, la délégation prévue à l'alinéa précédent est exercée par M. Pascal Soleil, directeur de la coordination et des affaires générales.
0159-ESS1 « Expertise, information géographique et météorologie (économie sociale et solidaire) ;
0209-CSOL « Solidarité à l'égard des pays en développement » ;
0349-CDBU « Fonds pour la transformation de l'action publique ».
- les dépenses effectuées au moyen d'une carte d'achats sur le BOP 333 ;
- les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics relevant de l'exercice des missions du pôle modernisation, mutualisation et moyens.

Art. 15. – Délégation est donnée à M. Rodney Sabourdy, directeur de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines, Mme Jacqueline Maréchal (action sociale), Mme Clémence Wegscheider (FIRH, FIACT) et M. Olivier Dulac (formation) à l'effet de signer les engagements juridiques dans la limite de 3 000 € et les services faits imputés sur le BOP 0148-DAFP « Fonction publique ».

Délégation est donnée à M. Rodney Sabourdy et, en son absence, à M. Olivier Dulac et à Mme Clémence Wegscheider à l'effet de signer les engagements juridiques dans la limite de 3 000 € et les services faits imputés sur l'UO 0333-MPLR-MUTU « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées ».

Art. 16. – Délégation est donnée à M. Pascal Soleil, directeur de la coordination et des affaires générales, à l'effet de signer les engagements juridiques dans la limite de 15 000 € et les services faits imputés sur le BOP 0148-DAFP « Fonction publique », action 02-06 « actions entreprises par les sections régionales interministérielles d'action sociale ».

Art. 17. – Délégation est donnée à M. Pascal Soleil à l'effet de signer les engagements juridiques dans la limite de 1 000 € et les services faits imputés sur le BOP 0159-ESS1 « Expertise, information géographique et météorologie (économie sociale et solidaire) et 112 DR 31 « impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire et de l'UO 0307-DR 31 – DMUT « Assistance technique – Fonds structurels ».

Délégation est donnée à M. Romain Moulet à l'effet de signer les engagements juridiques dans la limite de 1 000 € et les services faits imputés sur le BOP 0159-ESS1 « Expertise, information géographique et météorologie (économie sociale et solidaire) et 112 DR 31 « impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire et de l'UO 0307-DR 31 – DMUT « Assistance technique – Fonds structurels ».

Art. 18. – Délégation est donnée à M. Pascal Soleil à l'effet de signer les engagements juridiques dans la limite de 15 000 € et les services faits imputés sur le UO 0349-CDBU-DR31, centre de coût SGAR31 « Fonds pour la transformation de l'action publique ».

Art. 19. – Délégation est donnée à M. Pascal Soleil à l'effet de signer les engagements juridiques et les dépenses effectuées au moyen d'une carte d'achats dans la limite de 3 000 € ainsi que les services faits imputés sur l'UO 0333 MPLR-SGAR « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées », centre de coût SGAR031.

Délégation est donnée à M. Romain Moulet, chef du bureau des affaires générales, à l'effet de signer les engagements juridiques dans la limite de 3 000 € et les services faits imputés sur l'UO 0333 MPLR-SGAR « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées », centre de coût SGAR031.

Délégation est donnée à M. Pascal Soleil et à M. Romain Moulet à l'effet de signer les engagements juridiques et les services faits imputés sur l'UO 333 MPLR-SGAR, centres de coûts des programmes d'investissements d'avenir LABOATE001, SOLAPPPOLP, OPENDSCOPE.

Art. 20. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent Gandra-Moreno, délégation est donnée à M. Pascal Soleil à l'effet de signer les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics relevant de l'exercice des missions du SGAR.

Art. 21. – Délégation est donnée à Mme Marie-Hélène Aymard, responsable de la cellule appui aux territoires, à l'effet de certifier le service fait et de signer les certificats de paiement imputés sur les BOP interrégional 0112-DIR5 et régional 0112-DR31 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire », le BOP régional 0162-DR31 « Interventions territoriales de l'État – PITE Littoral » et les BOP centraux 0119-C001 et 0119-C003 « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements » (dotation de soutien à l'investissement local).

Art. 22. – Délégation est donnée à Mme Marie-Élisabeth Borredon, déléguée régionale à la recherche et à la technologie, en sa qualité de responsable de budget opérationnel de programme, à l'effet de recevoir les crédits du BOP 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».

Délégation est donnée à Mme Marie-Élisabeth Borredon à l'effet de signer les actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes imputées sur l'UO 0172-DR38 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires », à l'exclusion des décisions attributives de subventions.

Délégation est donnée à Mme Marie-Élisabeth Borredon à l'effet de signer les engagements juridiques dans la limite de 3 000 € et les services faits imputés sur l'UO 0333 MPLR-SGAR « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées », centre de coût DRRT031.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Élisabeth Borredon, la délégation prévue au présent article est exercée par Mme Marianne Peyrot, déléguée régionale à la recherche et à la technologie adjointe et par M. Christian Périgaud, délégué régional à la recherche et à la technologie adjoint.

Art. 23. – Délégation est donnée à Mme Catherine Hugonet, directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité, à l'effet de signer les actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes imputées sur l'UO 0137-CDGC-PR31 « Égalité entre les femmes et les hommes », à l'exclusion des décisions attributives de subventions d'un montant égal ou supérieur à 5 000 €.

Art. 24. – Délégation est donnée à Mme Magalie Morlat, directrice de la plate-forme régionale achats, à l'effet de signer par voie électronique les actes relatifs à l'exécution des marchés publics y compris les avenants d'augmentation dans la limite de 5 %.

Art. 25. – Sont exclus de la présente délégation :

- les ordres de réquisition du comptable public;
- en cas de demande de passer outre le refus de visa du contrôleur budgétaire, la lettre de saisine du ministre concerné;
- en cas d'avis préalable défavorable, la décision de l'ordonnateur informant le contrôleur budgétaire des motifs de ne pas se conformer à l'avis donné ;
-

Art. 26. – Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} octobre 2019 et remplace la décision du 12 juillet 2019.

Fait à Toulouse, le 26 septembre 2019.

SIGNE

Étienne GUYOT